

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le  
10 juillet 2023 à 20 h.

**Sont présents :**

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller et maire suppléant, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5, et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

**Est absent :**

François Bilodeau, conseiller, siège n° 4

**Autres présences :**

Freddy Gourlay, inspecteur municipal

**Citoyens : 9**

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**3. Tirage loto-église**

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 102, Madame Anne Bernadi de Montréal.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 098, Monsieur Jean Côté de Drummondville.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 140, Madame Joanie Raïche de Lac-Mégantic.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

167.07.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Ordre du jour**  
Séance ordinaire  
10 juillet 2023, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023
6. **Demandes**
  - a) Semaine de la municipalité 2023
  - b) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : entretien de la pelouse
  - c) Souper Mambo Italiano de la Fondation Sainte-Croix/Hériot
7. **Comptabilité :**
  - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
  - b) Pavage Drummond inc. : décompte progressif #1
8. **Dossiers municipaux**
  - a) Rapport annuel du maire sur les faits saillants 2022
  - b) Projet de parc éolien d'Innergex énergie renouvelable inc.
  - c) Adoption 1<sup>er</sup> projet : règlement numéro 466-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 453-2021 sur les transmissions d'énergie
  - d) Adoption 1<sup>er</sup> projet : règlement numéro 467-2023 modifiant le règlement de construction numéro 455-2021 sur les nécessités de fondation
  - e) Avis de motion : règlement 468/2023 politique sur la prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
  - f) Panneau de sortie au centre communautaire
  - g) Infotech : ristourne au 31 mai 2023
  - h) Soutien financier projet d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air
  - i) Offre de vente : lots 4 633 183 et 4 633 229
  - j) iHeartRadio : promotion de l'offre d'emploi de coordonnateur(trice) des loisirs et des communications
  - k) Avis de motion : règlement 469-2023 sur installation de clôture en zone commerciale
  - l) Adoption 1<sup>er</sup> projet : règlement 469-2023 sur installation de clôture en zone commerciale
  - m) Mandat : Jacques Métivier urbaniste-conseil pour règlementation zone de protection entourant une source d'eau potable
  - n) Reconstruction d'un viaduc sur le 10<sup>e</sup> rang de Wendover au-dessus de l'autoroute 20
  - o) Augmentation de la limite de crédit sur la carte de crédit de la directrice générale
9. **Voirie**
  - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
  - b) Englobe : contrôle qualitatif des matériaux en chantier des travaux du rang Sainte-Anne
  - c) Réduction de la largeur au pont de la route de la Gamache
  - d) Achat d'une échelle

**Période de questions à 20 h 30**

10. **Hygiène du milieu**
  - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
  - b) Portrait des infrastructures en eau de la municipalité
11. **Loisirs et culture**
  - a) Bibliothèque : vacances estivales
  - b) Fondation du Cégep de Drummondville : remise des bourses des municipalités
  - c) Ville de Drummondville : entente intermunicipale au loisir et à la culture
12. **MRC**
  - a) Compte-rendu MRC
13. **Questions diverses**
  - a) Copernic : assemblée générale annuelle
  - b) Gestion financière du vestiaire
  - c) Achat camion pour la voirie
14. **Levée de la réunion**

**5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023**

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 12 juin 2023 ;

168.07.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6. Demandes**

**a) Semaine de la municipalité 2023**

**ATTENDU QUE** du 10 au 16 septembre 2023, se déroulera la 35<sup>e</sup> édition de la Semaine de la municipalité ;

**ATTENDU QUE**, dans le cadre de l'événement, le Journal de Montréal et de Québec publiera, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, un cahier spécial afin de promouvoir la démocratie et l'organisation municipale, l'une des principales missions de l'événement ;

**ATTENDU QUE** la publication de ce cahier contribuera à sensibiliser la population québécoise à l'importance de l'engagement citoyen ;

**ATTENDU QU'**à l'achat d'un espace publicitaire, les municipalités obtiennent gratuitement un reportage sur leur municipalité pour mettre en lumière les services, les projets ou les initiatives spécifiques destinés à nos citoyens ;

169.07.2023 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser la publication du cahier spécial du Journal de Montréal et de Québec pour la Semaine de la municipalité 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : entretien de la pelouse**

**ATTENDU QUE** la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix demande une contribution financière pour la tonte de la pelouse du terrain adjacent à l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

170.07.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder une aide financière au montant de 2 000 \$ pour l'entretien de la pelouse du terrain adjacent à l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Souper Mambo Italiano de la Fondation Sainte-Croix/Hériot**

**ATTENDU QUE** la Fondation Sainte-Croix/Hériot organise un souper-spectacle Mambo Italiano le 16 août 2023 de la Fondation pour répondre à sa mission d'amasser des fonds pour de meilleurs soins et services de santé pour notre communauté ;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;

171.07.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser l'invitation de la Fondation Sainte-Croix/Hériot pour le souper-spectacle Mambo Italiano du 16 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. Comptabilité**

**a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

**Déboursés du mois et salaire**

**HYDRO-QUÉBEC**

Lumières des rues mai 2023	343,75 \$
400, rue Principale du 4 avril au 2 juin 2023	555,80 \$
430, rue Principale du 4 avril au 2 juin 2023	424,51 \$
800, rue des Érables du 4 avril au 2 juin 2023	129,42 \$
235, rue Dumoulin du 4 avril au 2 juin 2023	1 017,09 \$
260, rue Dumoulin du 4 avril au 2 juin 2023	636,19 \$
Puit, rue Principale du 4 avril au 2 juin 2023	236,26 \$
315, rue Principale du 4 avril au 2 juin 2023	699,32 \$
745, rue Cloutier du 4 avril au 2 juin 2023	102,33 \$

**MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC**

REMISES DE L'EMPLOYEUR mai 2023	5 291,33 \$
---------------------------------	-------------

**RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA**

REMISES DE L'EMPLOYEUR mai 2023	2 010,49 \$
---------------------------------	-------------

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

Timbre 4 rouleaux permanents, 1,94 \$, 1,07 \$	799,42 \$
Honoraires d'exploitation avril 2023	(83,27 \$)
Honoraires d'exploitation mai 2023	(83,27 \$)
Honoraires d'exploitation mars 2023	(83,27 \$)

**TOTAL DU CHÈQUE** **549,61 \$**

**TELUS**

Cell DG + inspecteur du 25 mai au 24 juin 2023	133,26 \$
--	-----------

**VISA DESJARDINS**

D2 technologie, cellulaire DG	668,00 \$
Poissonnerie Lauzier, visite éolienne	145,67 \$
Amazon, balançoire-école	91,97 \$

SP Kaseme, étui cell DG	69,89 \$
<b><u>VISA DESJARDINS (SUITE)</u></b>	
Bonichoix, eau pour école suite au feu	17,37 \$
Restaurant la Verrière, visite éolienne	372,88 \$
Restaurant la Verrière, visite éolienne	120,53 \$
Amazon, agrafeuse 240 feuilles	92,38 \$
Canadian Tire, sel	206,68 \$
Docteur de l'outil, fusil à graisser, lunettes de sécurité	265,65 \$
Thomas Caya, fiche 30/50 A	11,49 \$
Amazon, balançoire-école	91,97 \$
Amazon, balançoire-école	152,90 \$
Amazon, ensemble agrafeuse	63,70 \$
Lumen, transfo, lampe	129,58 \$
Universel, visite éolienne	215,40 \$
Canadian Tire, semences à gazon	25,28 \$
Batteries Drummond, retour batterie	(97,18 \$)
Canac, joint plat	56,09 \$
Amazon	32,15 \$
It Cloud, 22 mai au 21 juin 2023	59,45 \$
Shell, visite éolienne	100,00 \$
Dépanneur 4 saisons, essence 101,892 litres	163,00 \$
Universel, visite éolienne	215,40 \$
Wahl water, lampe UV	920,85 \$
Budget, visite éolienne	414,08 \$
Amazon, organisateur mural	122,76 \$
Amazon, organisateur mural et chargeurs	79,74 \$
Amazon, crédit	(6,82 \$)
Amazon, crédit	(13,10 \$)
Amazon, crédit	(50,67 \$)
Universel, visite éolienne	215,40 \$
<b>TOTAL DU CHÈQUE</b>	<b>4 952,49 \$</b>
 <b><u>INDUSTRIELLE ALLIANCE</u></b>	
Mathilde Potvin, mai 23 # 1 815 046 800	259,42 \$
Manon Lemaire, mai 23 # 083128488	233,24 \$
Freddy Gourlay, mai 23 # 1 819 765 461	175,77 \$
 <b><u>LÉPINE LUDOVIK</u></b>	
Versement ½ contrat pelouse	286,63 \$
Versement 2/2 contrat pelouse	286,62 \$
 <b><u>GAGNON EVA</u></b>	
Versement ½ contrat pelouse	254,31 \$
Versement 2/2 contrat pelouse	254,31 \$
 <b><u>BEAULIEU OLIVIER</u></b>	
Versement ½ contrat pelouse	117,38 \$
Versement 2/2 contrat pelouse	117,36 \$
 <b><u>GLOBAL PAYMENTS SENC</u></b>	
Frais paiement direct mai 2023	34,90 \$
 <b><u>NAEGELI LOUIS</u></b>	
Versement ½ contrat pelouse	244,92 \$
Versement 2/2 contrat pelouse	244,92 \$
 <b><u>FONDATION DE LA TABLÉE POPULAIRE</u></b>	
2 inscriptions souper golf p'tites boîtes à lunch	100,00 \$
<b>Total des chèques émis :</b>	<b>19 691,65 \$</b>

172.07.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 19 691,65 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 19 404,79 \$ ;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 192 654,91 \$ incluant 88 135,10 \$ pour le total des chèques émis et 104 519,81 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Pavage Drummond inc. : décompte progressif #1**

**ATTENDU** la recommandation de la firme WSP ;

173.07.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser le décompte progressif n° 1 au montant de 460 287,10 \$ à Pavage Drummond pour les travaux de pavage du rang Sainte-Anne ;
- de prendre la totalité de la somme pour le pavage dans la marge de crédit institutionnelle ;
- qu'une fois que le remboursement de la TECQ 2019-2023 sera fait, d'appliquer le montant de la subvention à même la marge de crédit institutionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. Dossiers municipaux**

**a) Rapport annuel du maire sur les faits saillants 2022**

**ATTENDU QUE** le maire présente le rapport sur la situation financière et les faits saillants de 2022 pour la municipalité, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal ;

174.07.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de publier le rapport du maire sur le site internet de la municipalité, ainsi que dans le Journal *Le Jaseur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Projet de parc éolien d'Innergex énergie renouvelable**

**ATTENDU** l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat de 1500 MW d'énergie éolienne (A/O 2023-01) ;

**ATTENDU QU'**Innergex énergie renouvelable inc. désire soumettre un projet de parc éolien dans le cadre de cet appel d'offres ;

**ATTENDU QUE** le projet a été présenté au conseil des maires de la MRC Nicolet-Yamaska le 8 février 2023 et à la MRC de Drummond le 26 janvier 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet a été présenté à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults le 13 avril 2023 par le représentant d'Innergex énergie renouvelable inc. ;

**ATTENDU QU'**Innergex énergie renouvelable inc. s'engage à verser 6 227 \$ par MW installé sur le territoire de la municipalité où se situe le projet et qu'un protocole d'entente sera signé à cet effet ;

**ATTENDU QUE** le projet est situé sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska et que celle-ci est en faveur du projet et qu'il présente un potentiel dans la MRC Drummond ;

**ATTENDU QU'**un sondage a été fait auprès de la population pour savoir l'acceptabilité sociale sur l'implantation d'éoliennes dans la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** les résultats du sondage sont :

- 125 votes sont CONTRE le projet d'éoliennes sur le territoire
- 189 votes sont POUR le projet d'éoliennes sur le territoire
- 8 votes sont REJETÉS pour le projet d'éoliennes sur le territoire

175.07.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appuyer favorablement le projet d'implantation d'un parc éolien d'Innergex énergie renouvelable inc. sur son territoire

Un vote est demandé pour cette question :

POUR : Alain Conraud, conseiller  
Christian Jutras, conseiller  
Sarah Raymond, conseillère  
Frédéric Marier, conseiller  
Nancy Fontaine, conseillère

CONTRE : Aucun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Adoption 1<sup>er</sup> projet : règlement numéro 466-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 453-2021 sur les transmissions d'énergie**

---

**RÈGLEMENT 466/2023 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 453/2021  
SUR LES TRANSMISSIONS D'ÉNERGIE**

---

**ATTENDU** l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 453/2021 ;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage no. 453-2021 nécessitait des modifications afin d'en améliorer l'application ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire encadrer les éoliennes commerciales sur son territoire ainsi que les tours de communications ;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire effectuer ces modifications afin d'améliorer la gestion de son territoire en tenant compte des paramètres de la Loi ;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge ces modifications conformes au bien de la collectivité ;

**ATTENDU QUE** les études et rencontres préparatoires ont été effectuées ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné en séance ordinaire du 12 juin 2023 ;

176.07.2023 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyé par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le règlement no 466/2023 modifiant le règlement de zonage no. 453/2021 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 La grille C2 est modifiée par l'ajout à la colonne 6 de l'usage SERVICE PUBLIC (p3) ainsi que la note (3) à la ligne Usages spécifiquement non permis

La note (3) est la suivante : de cette catégorie d'usage, seules les éoliennes commerciales sont interdites.

Article 2 La grille A6 est modifiée par l'ajout à la colonne 3 de l'usage SERVICE PUBLIC (p3).

Article 3 Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

**Adopté à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 10 juillet 2023.**

---

Jean-Guy Hébert  
Maire

---

Mathilde Potvin  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Projet de règlement adopté le : 10 juillet 2023  
Transmission à la MRC le : \_\_\_\_\_



Avis de motion donné le : 12 juin 2023  
Avis de l'assemblée publique donné le : \_\_\_\_\_  
Assemblée publique tenue le : \_\_\_\_\_  
Second projet adopté le : \_\_\_\_\_  
Avis annonçant la possibilité de participer à un référendum  
Donné le : \_\_\_\_\_  
Règlement adopté le : \_\_\_\_\_  
Transmis à la MRC : \_\_\_\_\_  
Certificat délivré par la MRC le : \_\_\_\_\_  
Avis public d'entrée en vigueur donné le : \_\_\_\_\_  
Entrée en vigueur le : \_\_\_\_\_

**d) Adoption 1<sup>er</sup> projet : règlement numéro 467-2023 modifiant le règlement de construction numéro 455-2021 sur les nécessités de fondation**

---

**RÈGLEMENT 467/2023 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO  
455/2021 SUR LES NÉCESSITÉS DE FONDATION**

---

**ATTENDU** l'adoption par la Municipalité du règlement de construction numéro 455/2021 ;

**ATTENDU QUE** le règlement de construction numéro 455/2021 nécessitait des modifications afin d'ajouter des modifications aux types de fondations ;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge ces modifications conformes au bien de la collectivité ;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire effectuer ces modifications afin d'améliorer la gestion de son territoire en tenant compte des paramètres de la Loi ;

**ATTENDU QUE** les études et rencontres préparatoires ont été effectuées ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné en séance ordinaire du 12 juin 2023 ;

177.07.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyé par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le règlement no 467/2023 modifiant le règlement de construction no 455/2021 sur les nécessités de fondation et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 Le contenu du quatrième alinéa de l'article 3.1 intitulé « Nécessité de fondations » est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

Malgré le premier paragraphe, des fondations en blocs de béton assemblés et porteurs sont autorisées pour les maisons mobiles. Aucune fondation en bloc de béton n'est permise pour un bâtiment situé dans les zones d'inondation.

Article 2 Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

**Adopté à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 10 juillet 2023.**

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Hébert  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mathilde Potvin  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Projet de règlement adopté le : 10 juillet 2023  
Transmission à la MRC le : \_\_\_\_\_  
Avis de motion donné le : 12 juin 2023  
Avis de l'assemblée publique donné le : \_\_\_\_\_  
Assemblée publique tenue le : \_\_\_\_\_  
Second projet adopté le : \_\_\_\_\_  
Avis annonçant la possibilité de participer à un référendum  
Donné le : \_\_\_\_\_  
Règlement adopté le : \_\_\_\_\_  
Transmis à la MRC : \_\_\_\_\_  
Certificat délivré par la MRC le : \_\_\_\_\_  
Avis public d'entrée en vigueur donné le : \_\_\_\_\_  
Entrée en vigueur le : \_\_\_\_\_

**e) Avis de motion : règlement 468-2023 politique sur la prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail**

178.07.2023 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Frédéric Marier, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal sera présenté pour adoption le règlement ayant pour objet politique sur la prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement relatif à la politique de harcèlement, de l'incivilité et de violence est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**f) Panneau de sortie au centre communautaire**

**ATTENDU QUE** suite à l'inspection annuelle des extincteurs et des panneaux de sortie dans les édifices municipaux, il manquait un panneau de sortie dans la salle 1 à la porte gauche ;

**ATTENDU QUE** pour des raisons de sécurité, nous sommes dans l'obligation d'avoir ce type de panneau pour avertir les utilisateurs des sorties de secours ;

**ATTENDU QUE** la soumission n'inclut pas les frais pour l'installation, car il doit être installé par un électricien ;

179.07.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission 9977 de Protection incendie MCI au coût de 381,91 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater Électri-Marc inc. à venir faire l'installation du panneau lorsque nous l'aurons reçu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**g) Infotech : ristourne au 31 mai 2023**

Infotech a versé une ristourne de 435,75 \$ dans le cadre du Rôle en ligne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2023.

**h) Soutien financier projet d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air**

Monsieur Hébert mentionne aux conseillers présents que dans le cadre du dernier budget 2023-2024 du gouvernement du Québec, une mesure a été prévue dans le but d'accorder un soutien financier supplémentaire pour la réalisation des projets d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air déjà annoncée. Une aide financière supplémentaire de 21 482,41 \$ s'ajoute à la subvention que nous recevrons du projet. Le montant total s'élèvera à 107 412,05 \$.

**i) Offre de vente : lots 4 633 183 et 4 633 229**

**ATTENDU QU'**une rencontre avec le propriétaire des lots 4 633 183 et 4 633 229 a été tenue le 21 juin 2023 concernant l'avenir de la bâtisse suite à l'incendie du 16 mai 2023 ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire des lots 4 633 183 et 4 633 229 a proposé à la Municipalité de racheter les lots pour y faire des terrains pour l'implantation de propriétés ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire se pencher sur la réalisation de terrains dédiés à la revente ;

**ATTENDU QUE** l'offre de vente pour les lots 4 633 183 et 4 633 229 est de 850 000 \$ ;

180.07.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de refuser l'offre de vente du 5 juillet 2023 du propriétaire des lots 4 633 183 et 4 633 229 ;
- de mentionner au propriétaire que nous sommes ouverts à la discussion et à la négociation pour la vente des terrains des lots 4 633 183 et 4 633 229 ;
- de mandater Jacques Métivier urbaniste-conseil pour l'évaluation du nombre de terrains possible sur les lots 4 633 183 et 4 633 229.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**j) iHeartRadio : promotion de l'offre d'emploi de coordonnateur(trice) des loisirs et des communications**

**ATTENDU QU'**une offre d'emploi pour l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) des loisirs et des communications est en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire avoir une plus grande banque de candidature pour combler le poste ;

**ATTENDU QUE** iHeartRadio offre une visibilité en ondes des deux radios de Drummondville et des environs à l'occurrence de 28 publicités de 30 secondes par radio par semaine ;

181.07.2023 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre de service de iHeartRadio pour la promotion de l'offre d'emploi d'un(e) coordonnateur(trice) en loisirs et en communications pour une période de 2 semaines pour les deux radios de Drummondville au coût de 2 125,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**k) Avis de motion : règlement 469-2023 sur installation de clôture en zone commerciale**

182.07.2023 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Frédéric Marier, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal sera présenté pour adoption le règlement ayant pour objet installation de clôture en zone commerciale.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement relatif à la l'installation de clôture en zone commerciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**l) Adoption 1<sup>er</sup> projet : règlement 469-2023 sur installation de clôture en zone commerciale**

**RÈGLEMENT 469/2023 SUR L'INSTALLATION DE CLÔTURE EN ZONE COMMERCIALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**ATTENDU** l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 453/2021 ;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage no. 453-2021 nécessitait des modifications afin d'en améliorer l'application ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire compléter ses normes sur les clôtures ;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire effectuer ces modifications afin d'améliorer la gestion de son territoire en tenant compte des paramètres de la Loi ;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge ces modifications conformes au bien de la collectivité ;

**ATTENDU QUE** les études et rencontres préparatoires ont été effectuées ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné en séance ordinaire du 10 juillet 2023 ;

183.07.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyé par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le règlement no 469/2023 modifiant le règlement de zonage no. 453/2021 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 L'alinéa c) de l'article 5.13.2 intitulé « Zone commerciale » est créé et son contenu est le suivant :

c) L'installation d'une clôture est obligatoire :

i) lorsqu'un terrain occupé par un usage du groupe d'usages « Commerce (C) » est adjacent à un terrain occupé ou destiné à l'être par un usage du groupe d'usages « Habitation (H) » ou « Communautaire » ;

ii) lorsqu'il s'agit d'enclore un espace d'entreposage extérieur, dans ce cas une clôture ajourée est exigée et les ouvertures ne peuvent dépasser 10 % de la surface répartie uniformément sur l'ensemble de la superficie couverte.

Article 2 Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

**Adopté à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 10 juillet 2023.**

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Hébert  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mathilde Potvin  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Projet de règlement adopté le : 10 juillet 2023

Transmission à la MRC le : \_\_\_\_\_

Avis de motion donné le : 10 juillet 2023

Avis de l'assemblée publique donné le : \_\_\_\_\_

Assemblée publique tenue le : \_\_\_\_\_

Second projet adopté le : \_\_\_\_\_

Avis annonçant la possibilité de participer à un référendum

Donné le : \_\_\_\_\_

Règlement adopté le : \_\_\_\_\_

Transmis à la MRC : \_\_\_\_\_

Certificat délivré par la MRC le : \_\_\_\_\_

Avis public d'entrée en vigueur donné le : \_\_\_\_\_

Entrée en vigueur le : \_\_\_\_\_

**m) Mandat : Jacques Métivier urbaniste-conseil pour règlementation zone de protection entourant une source d'eau potable**

**ATTENDU** l'incendie du 16 mai 2023 sur le lot 4 633 183 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire agrandir la zone de protection entourant la source d'eau potable ;

184.07.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyé par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Jacques Métivier urbaniste-conseil pour la composition d'une règlementation de zone de protection entourant une source d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**n) Reconstruction d'un viaduc sur le 10<sup>e</sup> rang de Wenover au-dessus de l'autoroute 20**

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que le ministère des Transports avait envoyé une correspondance mentionnant qu'ils avaient analysé la demande de reconstruction du viaduc au dessus de l'autoroute 20 et que leur décision de 2018 restait la même, soit de ne pas reconstruire le viaduc au-dessus de l'autoroute 20.

**o) Augmentation de la limite de crédit sur la carte de crédit de la directrice générale**

**ATTENDU QUE** la limite de crédit actuel est de 5 000 \$ pour la directrice générale et 2 500 \$ pour l'inspecteur municipal ;

185.07.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser l'augmentation de crédit de la directrice générale à 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. Voirie**

**a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

L'inspecteur municipal en voirie fait un compte-rendu de ses activités mensuelles et donne des explications, s'il y a lieu.

### **Période de questions**

La période de questions est ouverte. Les citoyens présents posent des questions sur les sujets suivants :

- Éoliennes ;
- Règlementation sur les clôtures.

#### **b) Englobe : contrôle qualitatif des matériaux en chantier des travaux du rang Sainte-Anne**

**ATTENDU QUE** des propositions des laboratoires concernant le contrôle qualitatif ont été demandées pour le pavage du rang Sainte-Anne ;

**ATTENDU QU'**après l'analyse de ces soumissions, Monsieur Jean Beauchesne de la firme WSP Inc. recommande l'adjudication du contrôle qualitatif à la firme Englobe Corp. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux en chantier et en laboratoire, lors des travaux de préparation avant le pavage et des travaux de pavage du rang Sainte-Anne et à rédiger un rapport final ;

186.07.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre de service de Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif au montant de 5 743,50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **c) Réduction de la largeur au pont de la route de la Gamache**

**ATTENDU QUE** l'inspection de la structure du pont de la route de la Gamache au-dessus de la rivière des Saults a été faite par le ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

**ATTENDU QUE** suite à l'inspection, le MTQ a une préoccupation en lien avec les charges induites au niveau des poutres de rive ;

**ATTENDU QUE** pour alléger celles-ci, le Ministère propose de réduire la largeur de la voie carrossable de 20 cm de chaque côté, la largeur du pont passerait de 5,8 mètres à 5,4 mètres ;

**ATTENDU QUE** cette mesure serait en vigueur jusqu'au remplacement éventuel du tablier du pont, pour lequel le projet est en préparation ;

**ATTENDU QUE** la machinerie lourde qui sert au déneigement a une largeur approximative de 4,87 mètres ;

187.07.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la réduction de largeur au pont de la route de la Gamache au-dessus de la rivière des Saults ;

- que lors de la construction de la nouvelle structure, d'élargir le pont comme celui du 7<sup>e</sup> rang pour qu'il soit plus facile pour les agriculteurs de passer avec la machinerie agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Achat d'une échelle**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en voirie a utilisé son échelle personnelle lors du nettoyage des gouttières au bureau municipal, car celle que nous avons au garage municipal est trop lourde pour être déplacée ;

**ATTENDU QU'**il y a eu un vol de l'échelle entre le 27 et le 30 juin 2023 au bureau municipal ;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal en voirie désire en avoir une nouvelle ;

188.07.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire l'achat de deux (2) échelles coulissantes en fibre de verre 20 pi chez Home Depot au coût de 282,00 \$ plus les taxes et le transport applicables ;
- de mandater l'inspecteur municipal en voirie à en faire l'achat ;
- de fournir une échelle à l'inspecteur municipal en voirie pour remplacer celle qu'il s'est fait voler ;
- de garder l'autre échelle pour le garage municipal pour éviter que les employés municipaux utilisent leurs effets personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. Hygiène du milieu**

**a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, fait un compte rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

**b) Portrait des infrastructures en eau de la municipalité**

Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines a produit un rapport détaillé des infrastructures en eau de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults. Il a pour objectif de nous sensibiliser à la gestion d'actifs en présentant un bilan de nos infrastructures en eau ainsi qu'une estimation des niveaux d'investissement en maintien d'actifs requis pour assurer la pérennité des services d'eau.



## **12. Loisirs et culture**

### **a) Bibliothèque : vacances estivales**

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que la bibliothèque Michel-David sera fermée du 24 juillet au 4 août 2023 pour les vacances estivales.

### **b) Fondation du Cégep de Drummondville : remise des bourses des municipalités**

**ATTENDU QUE** la Fondation du Cégep de Drummondville invite les municipalités de la MRC de Drummond à encourager un(e) étudiant(e) en provenance de leur territoire qui satisfait les critères de réussite du collège ;

**ATTENDU QUE** la Fondation du Cégep de Drummondville propose la remise de 350,00 \$ pour la bourse de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

189.07.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de remettre une bourse de 350,00 \$ pour souligner la réussite des élèves provenant de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults lors de la remise des bourses des municipalités 2023 au Cégep de Drummondville le 2 novembre 2023 à 17 h ;
- de mandater le Maire ou un autre élu, à assister à la remise des bourses et à défrayer les frais de déplacement et autres frais inhérents, s'il y a lieu pour cette soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **c) Ville de Drummondville : entente intermunicipale au loisir et à la culture**

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que nouvelle entente concernant les loisirs et à la culture suivra sous peu, car ils souhaitent refléter la hausse des coûts d'exploitation auxquels ont été exposés (IPC) les divers plateaux en loisirs et en culture et afin de mettre à jour la répartition des charges proportionnellement à l'utilisation des différentes infrastructures pour chacune des municipalités.

## **12. MRC**

### **a) Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

### 13. Questions diverses

#### a) Copernic : assemblée générale annuelle

190.07.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser Monsieur Christian Jutras, conseiller municipal, à assister à la 21<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de Copernic le 18 juillet 2023 à 19 h 30 ;
- de défrayer les frais de déplacement et autres frais inhérents, s'il y a lieu, de celui-ci pour cette soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### b) Gestion financière du vestiaire

**ATTENDU QU'**une entente entre le vestiaire et la Municipalité doit être faite ;

**ATTENDU QUE** le vestiaire de Sainte-Brigitte-des-Saults est entièrement géré bénévolement par une responsable, soit Madame Jasmine Villemure ;

**ATTENDU QUE** la responsable du vestiaire est autorisée à faire l'achat des fournitures pour l'entretien du vestiaire ;

**ATTENDU QUE** la gestion de la petite caisse est gérée par la coordonnatrice de la bibliothèque ;

**ATTENDU QUE** le vestiaire est ouvert sur les heures régulières de la bibliothèque Michel-David et que ce sont les bénévoles présentes à la bibliothèque qui font l'encaissement de l'argent reçu pour le vestiaire ;

**ATTENDU QUE** les surplus d'argent fait par le vestiaire servent à la bibliothèque Michel-David pour l'achat de livres et d'activités organisées par le comité ;

191.07.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que la coordonnatrice de la bibliothèque s'occupera de la gestion de la petite caisse du vestiaire ;
- qu'un compte-rendu des revenus et des dépenses du vestiaire devra être fait au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année à la Municipalité par la coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David ;
- que tous les surplus d'argent du vestiaire devront être versés à la bibliothèque Michel-David pour l'achat de livres et pour les activités organisées par le comité de la bibliothèque ;
- que lors d'achats quelconques pour l'entretien du vestiaire, la responsable de celui-ci prendra les fonds dans les surplus fait avec la vente de vêtements et que ces achats devront être priorisés avant de verser un montant pour la bibliothèque Michel-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Achat camion pour la voirie**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en voirie a été fait, faire des soumissions pour l'achat d'un nouveau camion pour la voirie ;

**ATTENDU** les crédits budgétaires pour l'année 2023 ;

192.07.2023 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de reporter l'achat du camion de voirie au prochain budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. Levée de la réunion**

193.07.2023 Il est 21 h 18, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
Maire

---

**Mathilde Potvin**  
Directrice générale